

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 12 JUIN 1923

Rapport de la Commission de la Défense nationale, chargée d'examiner le Budget du Corps de la Gendarmerie pour l'exercice 1923.

(Voir les n^{os} 4-XII, 64, 106, et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants, séances des 29 et 31 mai 1923 et le n^o 5-XII du Sénat.)

Présents : MM. le comte DE BROQUEVILLE, président; le chevalier BEHAGHEL, CALONNE, le comte DE BROUCHOVEN DE BERGEYCK, le baron D'HUART, LIBIOULLE, PASTUR et le général GILLAIN, rapporteur.

MADAME, MESSIEURS,

Le budget de la Gendarmerie, pour 1923, s'élève à la somme de 50,994,400 francs, en diminution de la somme modique de 12,685 francs comparés aux chiffres de l'exercice 1922.

En examinant les différents postes du budget, votre Commission estime que les dépenses prévues pour chacun d'eux sont réduites au juste minimum et ne pourraient être comprimées sans s'exposer à nuire à l'organisation et au bon rendement de cet organisme indispensable à la vie de la nation.

En effet, le corps de gendarmerie, à la suite des augmentations successives de ses effectifs, comporte actuellement :

- 1^o 148 officiers dont 2 généraux ;
15 officiers supérieurs, dont un colonel hors cadre ;
1,250 officiers subalternes ;
6 officiers de santé et officiers comptables ;
- 2^o 5,607 gradés subalternes, et
152 gendarmes et maréchaux ferrants ;
- 3^o 2,447 chevaux.

La proportion des gradés subalternes peut paraître énorme, mais elle se justifie, d'une part, par la suppression des gendarmes de première, de deuxième et de troisième classe, amenée par l'organisation nouvelle du 5 juillet 1899, qui avait surtout pour but de permettre aux sous-officiers de l'armée d'entrer dans la gendarmerie sans perdre leur grade et, d'autre part, par l'organisation spéciale de ce corps d'élite, chargé de services inhérents à la sécurité intérieure du pays, à la répression des délits et crimes et enfin au service important de la mobilisation de l'armée : missions multiples et importantes qui nécessitent de nombreux postes et détachements commandés par des gradés.

Votre Commission, par six voix contre une et une abstention, vous propose d'adopter le budget tel qu'il est présenté.

Le Rapporteur,
Général GILLAIN.

Le Président,
Comte DE BROQUEVILLE.